

## Avis sur le droit d'auteur

Selon la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. (1985), ch. C-42, art. 30.2 ou 30.21), cette copie ne peut être utilisée qu'à des fins d'étude privée ou de recherche.

L'usage de ce document à d'autres fins requiert l'accord du titulaire des droits d'auteur.

Des recours civils et criminels sont prévus en cas de violation du droit d'auteur.

**Cette copie numérique ne peut être utilisée que pour la production d'une seule copie papier. Elle doit être détruite après la production de la copie papier.**

Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Service de la référence  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, RC  
Québec, Québec G1A 1A3

Téléphone : 418 643-4408

Courriel : [reference@assnat.qc.ca](mailto:reference@assnat.qc.ca)

DEBATES OF THE LEGISLATIVE  
ASSEMBLY OF  
UNITED CANADA

Volume IV

Part II

1844-45



DEBATES OF THE LEGISLATIVE ASSEMBLY OF UNITED CANADA

1841-1867

Published under the direction of the

Centre d'Etude du Québec

and the

Centre de recherche en histoire économique du Canada français

General Editor

*Elizabeth Gibbs*

DEBATES OF THE LEGISLATIVE

ASSEMBLY OF

UNITED CANADA

Volume IV, Part II

1844-45

Edited by

*Elizabeth Gibbs*

PRESSE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

5255, avenue Decelles, Montréal 250, Québec

DR. DUNLOP continued. - It was merely figurative; he never bullied, that was well known - he would much rather fight. If any one would lend him a handsome word.<sup>61</sup>

'Induced,' ((said an hon. member)).<sup>62</sup>

((DR. DUNLOP resumed:)) Aye, he had induced the ministyy (sic) to bring in this bill. He had supported ministers, and would support them, because he looked upon them as being a lesser evil, but he gave fair warning that he will ask his Excellency to appoint him as one of the commissioners.<sup>63</sup>

The Chairman, ((said an hon. member.))<sup>64</sup>

((DR. DUNLOP resumed:)) No. He would not ask that, for his Excellency was no doubt a gentleman of great discrimination. But he was as he said going to request an appointment as one of the commissioners, as he was anxious to find out if the government were sincere in their professions, and then the Lord have mercy on any he caught tripping. (Hear.)<sup>65</sup>

M. AYLWIN proposa le remise du bill à lundi, disant qu'il venait d'en recevoir pour la première fois une copie encore toute humide de l'imprimerie.<sup>66</sup>

Cette assertion fut corroborée par MM. ARMSTRONG, CHAUVEAU et CAUCHON.<sup>67</sup>

M. LE PROCUREUR-GENERAL ((JAMES)) SMITH s'opposa à plusieurs reprises.<sup>68</sup>

La motion d'amendement ... fut cependant agréée sans division.<sup>69</sup>

(366)

*Ordered, That the said Bill be read a second time, on Monday next, and that it be then the first Order of the Day.*

Montreal  
Harbour.

*The Order of the Day for the second reading of the Bill to provide for the improvement and enlargement of the Harbour of Montreal; to authorize the Commissioners to borrow a further sum of money for that purpose; to consolidate the Laws now in force relating to the same; and for other purposes therein mentioned, being read,*

*The said Bill was accordingly read, and committed to a Committee of the whole House, on Tuesday next.*

Elementary  
Instruction,  
Lower Canada.

*The Order of the Day for the House in Committee on the Bill to make better provision for Elementary Instruction in Lower Canada, being read,*

*The House accordingly resolved itself into the said Committee.*

*Mr. Hale took the chair of the Committee,*<sup>70</sup>

M. LAURIN ((dit:)) M. l'orateur, J'approuve le principe du bill maintenant sous considération, mais je désapprouve ce bill dans ses détails, surtout par rapport au système odieux de taxation qu'il comporte. Lors de la discussion du bill des sleighs, j'ai déclaré dans cette chambre que je voterais contre tout bill et toute mesure qui me paraîtraient vexatoires. Cette mesure, M. l'orateur, me paraît bien plus vexatoire dans ses détails que le bill des sleighs. Quelle impression fera cette mesure chez l'étranger? En effet, ce bill, au lieu de démentir et désapprouver les assertions fausses qu'on a fait circuler contre les Canadiens au delà de l'Atlantique, vient pour ainsi dire les justifier. On a dit que les Canadiens sont des ignorants, qu'ils n'aiment pas l'éducation, et ce bill, en imposant une taxe pour forcer les habitants de ce pays à faire instruire leurs enfants, ne vient-il pas à l'appui de ces alléguées mensonges? Je suis l'ami de l'éducation, et je désire que l'éducation soit répandue parmi mes compatriotes; mais je crois qu'en adoptant le mode qu'on nous propose, c'est créer des dissensions parmi les habitants de ce pays, c'est créer des bureaux feront encourir des dépenses qui retomberont sur les habitants. Au lieu de fixer les taxes d'après la valeur des propriétés, ce qui paraîtrait moins injuste, on fixe une taxe sur chaque cheminée que possède une maison et sur chaque arpent que contient une terre, sans considération de la valeur de la chose taxée.

Les Irlandais opprimés par les taxes et obligés en conséquence de laisser l'Irlande, leur patrie, nous fournissent un exemple frappant des malheurs que peuvent causer les taxes. Ils sont venus chercher, loin de l'Irlande où ils gémissaient sous l'oppression, une terre de liberté, et voilà qu'après avoir joui en Canada de cette liberté pendant quelque temps, ils sont menacés des mêmes malheurs qui les ont forcés à s'expatrier.

En adoptant un tel système de taxation, nous commençons par donner à nos ennemis, aux vautours de l'aristocratie bretonne, des moyens d'oppression contre nos compatriotes, et nous leur fournissons des armes contre le peuple canadien. Les taxes ont toujours fait le malheur des peuples. Je considère le système de taxation qu'on nous propose comme le prélude des maux qui finiront par opprimer mes compatriotes. La génération naissante est généralement instruite, et il n'est pas besoin de taxer pour que la jeunesse reçoive l'éducation. Je proteste donc, au nom des Canadiens, des Irlandais et autres habitants du comté de Lotbinière que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre, contre le système de taxation proposé, et je proteste en outre, en ma qualité de Conseiller de la Cité de Québec, contre le projet d'obliger la corporation de Québec à payer pour l'éducation une certaine somme d'argent, par la raison que cette corporation étant endettée, elle ne pourra pas faire face à cette somme sans imposer de nouvelles taxes sur les citoyens, et mes électeurs du quartier St. Roch se trouveront en conséquence forcés à payer une augmentation de taxes. J'ai un devoir pénible à remplir dans cette circonstance; mais je

ne déserterais pas mon siège, et quand je devrais voter seul contre les détails de ce bill, je le ferai, et je voterai suivant ma conscience et ma conviction, tout en pensant remplir fidèlement le mandat dont je suis chargé.<sup>71</sup>

M. CHAUVEAU est surpris que l'on s'oppose au bill sur le principe qu'on ne doit pas forcer le peuple à s'instruire en le taxant. Il est bien lui-même opposé à quelques détails, mais il approuve tout-à-fait la taxation qui a pour but si louable d'apporter le bienfait de l'instruction au peuple. Le bill a été réferé à un comité spécial et a subi de notables amendemens; il prend plaisir à reconnaître que l'Administration a permis qu'on taillât dans son bill comme on le désirait. L'instruction est le seul moyen qui reste à la population française pour se maintenir contre l'intrigue. Qu'elle serait indigne d'être défendue si elle pouvait repousser le pain de l'intelligence qu'on lui offre, dût-elle le payer. Il fit allusion à cette foule de jeunes Canadiens qui au sortir de nos collèges, où ils auront reçu la haute éducation, se trouveront tout à coup lancés dans la société et il demanda au gouvernement ce qu'il en ferait? Car ils n'avaient pas besoin de s'y adresser; tous les jeunes Canadiens qui frappent à cette porte la trouvent fermée. La même exclusion les empêche de porter leurs regards vers les maisons de commerce anglaises. Tout est fermé pour eux. Qu'en fera donc le gouvernement? Et il faisait cette demande encore plus dans l'intérêt du gouvernement que dans celui du peuple. On devait se préoccuper un peu de la pensée de cette jeunesse débordant de nos collèges et se trouvant sans espoir. Que le gouvernement prie donc le ciel que ces jeunes gens ne se rappellent pas un de ces jours qu'ils sont les cousins-germains de ces élèves de l'école polytechnique (sic) qui, à Paris en 1830, on su renverser leurs tyrans.<sup>72</sup>

Le DR. DUNLOP déclara qu'il ne se mêlerait pas de la mesure, attendu qu'elle ne regardait que le Bas-Canada.<sup>73</sup>

M. CHABOT était on ne peut plus étonné qu'il se trouvât un représentant du Bas-Canada qui put offrir de l'opposition au bill tel qu'amendé sous le spécieux prétexte qu'on imposait une taxe, et fit ... ressortir l'incongruité d'appeler taxe, ce qui n'était qu'une simple contribution; qu'on ne devait appeler taxe, que ce qui était imposé en vue d'augmenter les revenus publics, ou de pourvoir aux besoins du gouvernement; mais que ce qui était imposé pour l'avantage même des citoyens, et leur rapportait l'équivalent de ce qu'ils donnaient, ne pouvait pas être une taxe, dans l'acception vulgaire du mot, mais qu'on appelait cela une contribution, et une contribution faite dans le meilleur but, l'émancipation intellectuelle et le progrès moral du peuple. D'ailleurs c'était en vain qu'on s'appuyait sur le mot pour effrayer les esprits. Les Canadiens-français avaient déjà prouvé qu'ils étaient en général disposés à s'imposer tous les sacrifices possibles pour faire réussir la cause de l'éducation. Ils ont même approuvé d'une manière très significative le principe de se taxer pour s'instruire, car ce principe, la grande base de la mesure actuelle, est emprunté à celle de l'ex-ministère dont la conduite est approuvée par

la grande majorité du Bas-Canada; et non-seulement le propre auteur de la première (M. Morin) a été réélu, et par deux comtés, non-seulement tous les ex-ministres du Bas-Canada ont été réélus, mais ils l'ont été en dépit des intrigues de meneurs partisans zélés de l'Administration actuelle, et malgré qu'ils eussent accusés les ex-ministres d'avoir voulu imposer cette taxe au peuple pour s'instruire! M. Chabot cita en particulier l'élection d'un comté, où l'on s'était efforcé de préjuger le peuple contre le candidat ex-ministériel et où cependant le candidat opposé n'eut que 3 voix. Il était fier de pouvoir dire qu'il n'y avait pas eu de pétition d'un seul Canadien-français contre la taxe de la mesure et que les 2 ou 3 pétitions qui avaient été adressées à la chambre contre cela venaient exclusivement d'habitans d'origines britanniques. Il reconnaissait pourtant volontiers que certaines particularités du bill étaient encore susceptibles d'amendement. Il pensait bien par exemple qu'une terre en état de culture put valoir plus qu'une propriété plus étendue, mais qui ne serait pas cultivée, etc., et il se proposait de faire connaître ses vues là dessus lorsqu'on en viendrait aux détails de la mesure.<sup>74</sup>

M. CAUCHON prit la parole ensuite au milieu des démonstrations les plus hostiles de la droite ... il n'en persista pas moins à vouloir se faire entendre, et put prononcer son discours malgré les ... interruptions de ses adversaires. ... Il dit qu'il était déterminé à exprimer son opinion, que rien au monde ne pouvait l'en empêcher; qu'il représentait un comté qui en attendait autant de sa part. Il aborda la question. Il développa ce qui suivant lui était le meilleur mode de taxation. Il appuyait le bill en principe et dans ses détails, quoiqu'il en croyait quelques-uns encore susceptibles d'amendement. Il signala en particulier une dissemblance entre le projet amendé et alors devant la chambre et celui qui avait été d'abord distribué; cela se trouvait dans le préambule.<sup>75</sup>

M. ARMSTRONG se prononça également en faveur de l'encouragement de l'éducation, seulement il aurait voulu substituer à taxe un mot moins dur.<sup>76</sup>

M. PAPINEAU aborda ensuite la question qu'il traita assez au long, sans qu'il nous fut pourtant possible d'entendre un seul mot de ce qu'il dit.<sup>77</sup>

M. COLVILLE reconnaissait que les habitans de Beauharnais consentaient volontiers à se taxer pour l'éducation de leurs enfans, et dit que tant qu'on les priverait d'instruction, ils seraient dans un position inférieure par rapport à ceux qui étaient instruits.<sup>78</sup>

M. AYLWIN ((fit)) quelques observations ... en faveur de la mesure.<sup>79</sup>

M. LATERRIERE, abordant les détails, objecta à la clause des examinateurs sur le principe qu'il ne fallait pas les laisser à la nomination de personnes illetrées (sic), ni exclusivement aux suggestions du curé qui ne pourrait pas assez se garantir de la partialité.<sup>80</sup>

M. BERTHELOT appuya l'objection du préopinant; il fit sentir l'impossibilité d'avoir ici tout-à-coup toutes les ressources qu'on a en Europe pour répandre les avantages de l'éducation; que là le beau spectacle qui s'y déploie sous ce rapport est le résultat du temps. Il a eu occasion d'en juger par lui-même; les hommes de science trouvent au besoin des auxiliaires (sic) dans leurs familles; il a vu des professeurs se faire assister par des jeunes gens de 15 à 16 ans, leurs neveux ou cousins, qui leur aidaient à faire les dissertations les plus savantes. On ne peut espérer ici d'atteindre tout à coup cette hauteur, l'éducation ne se fait que par degré. Il termina en disant qu'il désirait voir les instituteurs soumis à la nomination de personnes compétentes.<sup>81</sup>

M. LAFONTAINE relève la clause relative à l'élection des commissaires.<sup>82</sup>

M. PAPINEAU ((fit)) quelques mots d'explication.<sup>83</sup>

M. LAFONTAINE ... propose un amendement tendant à mieux définir les localités.<sup>84</sup>

M. AYLWIN ne voulait pas qu'on accordât le pouvoir au gouvernement exécutif de forcer le peuple à élire des commissaires en se réservant de les nommer si le peuple ne les choisissait pas, que cela était contraire aux principes.<sup>85</sup>

M. ((JAMES)) SMITH dit que la mesure serait inutile sans cela.<sup>86</sup>

M. LAFONTAINE voulait que ce pouvoir fut au moins limité à un certain temps.<sup>87</sup>

M. JOHNSTON ((a rappelé M. LaFontaine à l'ordre.))<sup>88</sup>

((Il fut lui-même rappelé à l'ordre.))<sup>89</sup>

M. LAFONTAINE pût ensuite continuer ses observations; il fit voir que le gouvernement ne pourrait nommer les commissaires si le magistrat n'avait pas agi conformément à la clause.<sup>90</sup>

M. ((JAMES)) SMITH s'appliqua à combattre cette proposition.<sup>91</sup>

Il fut ensuite proposé par M. CHABOT un autre amendement tendant à faire fixer l'assemblée annuelle pour l'élection des commissaires d'école du 1 juin au 1 juillet au lieu du 1 mai.<sup>92</sup>

M. WATTS voulait la fixer en hiver.<sup>93</sup>

M. CHABOT fit voir que cela était sujet à de grands inconvénients, et qu'il était même impossible dans plusieurs endroits de faire l'assemblée en mai.<sup>94</sup>



MR. ((JAMES)) SMITH dit ... qu'on ferait mieux d'abandonner le bill tout à fait que de l'amender de la sorte en comité général; que la meilleure marche à suivre aurait été de renvoyer de nouveau le bill au comité spécial où l'on pourrait suggérer tous les amendemens.<sup>95</sup>

M. LAFONTAINE ... était surpris que l'administration prit les choses sur ce pied là; qu'elle aurait dû elle-même immédiatement référer son bill à un comité général et en prendre honnêtement la responsabilité, au lieu de le laisser aller en comité spécial où l'opposition l'a déjà amendé au point d'en faire une mesure essentiellement différente de ce qu'elle était à l'état de projet ministériel. Il était donc très surpris de la prétention de l'hon. procureur-général. Le changement proposé à la clause en question était de peu d'importance, quoique nécessaire. On avait démontré qu'il était impossible de faire les assemblées en mai, on demandait de les fixer à juillet.<sup>96</sup>

M. PAPINEAU s'opposa à l'amendement voulant que l'assemblée fut fixe.<sup>97</sup>

L'amendement fut cependant emporté.<sup>98</sup>

Plusieurs clauses furent ensuite adoptées.<sup>99</sup>

M. COLVILLE proposa en amendement à la 16e. clause de donner le double vote au président des assemblées des commissaires, au lieu de la simple voix prépondérante; il aimait bien que les opinions des présidents fussent connues; ... comme il voyait que la majorité était adverse à son amendement, il demande ... de le retirer.<sup>100</sup>

((Il obtint de le retirer.))<sup>101</sup>

((M. COLVILLE retire son amendement.))<sup>102</sup>

Sur la division qui eut lieu sur le mérite du bill quant à la taxation, M. Laurin se trouva seul dans la négative.<sup>103</sup>

(366)

*and after some time spent therein,*

*Mr. Speaker resumed the chair,*

*And Mr. Hale reported, that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.*

*Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Monday next, in the afternoon sitting.*

*Orders of the Day.*

*Ordered, That the remaining Orders of the Day be postponed until Monday next, and that they be*